HAL
open science

Les Politiques linguistiques d'entreprises et l'Union européenne : quel positionnement pour les universités?

Anne-Marie Barrault-Méthy

To cite this version:

Anne-Marie Barrault-Méthy. Les Politiques linguistiques d'entreprises et l'Union européenne : quel positionnement pour les universités?. 2013, pp.137-156. 10.7220/2335-2027.3.11 . hal-01024500

HAL Id: hal-01024500

https://hal.science/hal-01024500v1

Submitted on 16 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ISSN 2335-2019 (Print), ISSN 2335-2027 (Online)
Darnioji daugiakalbystė | Sustainable Multilingualism 3/2013
http://dx.doi.org/10.7220/2335-2027.3.11

Anne-Marie Barrault-Méthy
Université de Bordeaux, France

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES D'ENTREPRISES ET L'UNION EUROPEENNE: QUEL POSITIONNEMENT POUR LES UNIVERSITES?

Résumé. Le présent travail est fondé sur l'analyse de bonnes pratiques de politique linguistique d'entreprises qui favorisent l'employabilité issues de la base de données du projet européen LILAMA (Léonardo-Grundtvig, 2009–2011). Il ressort du présent travail que dans les zones considérées, les politiques linguistiques d'entreprises en dehors de l'UE sont fortement cadrées par l'Etat. Face à ce constat, les universités peuvent faire le choix de défendre leur position existante, d'en changer ou d'influencer les tutelles pour les convaincre de mettre en place des politiques linguistiques permettant de favoriser l'employabilité, ou d'utiliser de considérer ces données comme un objet de recherche, ces choix n'étant pas exclusifs. L'article se conclut en constatant que la théorie du positionnement couplée à celle des structures anthropologiques de l'imaginaire permet d'élargir les choix des acteurs de politique linguistique universitaire.

Mots-clés: politiques linguistiques d'entreprise, politiques linguistiques universitaires, LILAMA, Union européenne, linguae francae, théorie des structures anthropologiques de l'imaginaire, théorie du positionnement

Introduction

La question des politiques linguistiques d'entreprise est centrale d'une part dans les entreprises, afin de favoriser les exportations et le développement de nouveaux marchés, et d'autre part dans les États, régions et autres entités, pour favoriser la compréhension par les citoyens des enjeux des langues en entreprise. La stratégie de Lisbonne (2000–2010) de l'Union européenne visait à établir une économie de la connaissance en promouvant activement le multilinguisme à travers de nombreux projets conduits dans le cadre du programme Leonardo. Ils répondent directement ou indirectement aux besoins des entreprises, en développant des formations et des outils de formation en langues spécialisées et en diffusant les résultats de précédents projets (Barrault-Méthy, 2013). À la stratégie de Lisbonne a succédé l'Agenda Europe 2020, qui vise à faire davantage participer le citoyen au bien commun et favoriser l'inclusion sociale. Les entreprises sont à la fois le moyen d'atteindre ces objectifs et la finalité de l'action publique, la participation du plus grand nombre à l'activité économique devant garantir le bien-être et la prospérité de tous.

La recherche sur les politiques linguistiques d'entreprise est récente et déjà abondante. Dans un contexte de *linguae francae*, cette recherche s'attache à décrire la langue mise en œuvre dans les échanges professionnels (par exemple, Koestler, 2012) et dans les systèmes d'enseignement et de formation (Cogo & Dewey, 2012). Un pan de la recherche en communication d'entreprise a analysé les politiques linguistiques des entreprises multinationales (van den Born & Peltokorpi, 2010), en particulier dans le recrutement, la mobilité et la communication interne. Cependant, la question des stratégies et des articulations entre les entreprises, notamment les PME, et les systèmes publics de formation demeure un sujet encore inexploré. Pourtant, les enjeux liés à la compréhension des politiques linguistiques d'entreprise sont très importants en raison des coûts des formations linguistiques, de l'importance des déficits publics et des contraintes et bénéfices possibles de la mondialisation. Les formations linguistiques initiales et continues sont en partie assurées par les universités. Aussi est-il primordial, pour leurs administrateurs, de prendre en compte la totalité des coûts et des bénéfices engendrés par les choix linguistiques des étudiants, pour pouvoir éventuellement rendre certaines formations plus attractives, pour une langue, un niveau de langue ou une langue de spécialité donnés, les adosser à la recherche et plus largement, au projet de l'université, et également pour trouver des co-financements compte tenu des bénéficiaires des formations auprès des régions, États, entités supranationales et milieux professionnels.

Compte tenu de l'interdépendance des secteurs publics et privés, comment articuler l'offre publique de formation et les politiques linguistiques d'entreprises ? Le présent travail se propose de comparer des politiques linguistiques d'entreprise qui favorisent l'employabilité à partir d'études de cas réalisées dans le cadre du projet européen LILAMA[81] (*Linguistic Policies for the Labour Market*) et disponibles en ligne. Ce projet a permis de définir des critères de bonnes pratiques de politiques linguistiques qui favorisent l'employabilité des citoyens d'Europe, d'encoder ces pratiques puis de les soumettre à un *benchmarking*. Les questions de recherche que nous nous poserons sont les suivantes : quelles sont les grandes lignes et quels sont les principes organisateurs de ces politiques linguistiques d'entreprise ? Comment les universités peuvent-elles tirer parti de la connaissance de telles politiques pour mettre en œuvre la leur?

Nous montrerons d'abord comment les politiques linguistiques d'entreprise s'inscrivent simultanément dans deux champs, politique et scientifique. Nous présenterons notre méthode et notre corpus. Trois zones géographiques seront distinguées, notamment la Chine, le monde nord-américain avec les États-Unis et le Canada, et l'Europe. Il apparaît que les politiques linguistiques d'entreprise obéissent à des considérations stratégiques, mises en œuvre localement voire micro-localement, mais pour lesquelles le contexte politique international reste primordial et sous-estimé.

Cadre théorique

Le cadre théorique de cette étude emprunte à la théorie des structures anthropologiques de l'imaginaire et à la théorie du positionnement, aux théories du management linguistiques de Spolsky (2009) et d'auteurs néo-classiques.

81 http://www.lilama.org.

La théorie des structures anthropologiques de l'imaginaire et la théorie du positionnement

Cette partie du dispositif théorique a été présenté dans Barrault-Méthy (2012), que les éléments ci-dessous se contentent de reprendre de façon concise.

La théorie des structures anthropologiques de l'imaginaire permet de comprendre les principes organisateurs et les dynamiques qui sous-tendent les postures tant des personnes que des institutions. Les images, pour Durand, jouent un rôle effectif « dans le champ des motivations psychologiques et culturelles » (1969, p. 19). Pour Bastide (1955), les symboles s'organisent autour de trois principes concurrents, qui sont le principe de liaison, le principe de coupure et le principe d'analogie, qui synthétise les deux précédents. Les deux premiers principes s'opposent, tandis que le dernier les réunit. Les images du discours du Conseil de l'Europe relatif aux langues à l'université relèvent de ce que Durand (1964, 1969) nomme le régime nocturne des images, avec une insistance sur des thèmes comme la roue, la croix, le retour au passé, le calendrier, etc. et surtout une représentation homogénéisante qui met l'accent sur l'efficience; ces images relèvent manifestement du principe d'analogie. Par contraste, les discours de l'Union européenne relatifs aux politiques linguistiques universitaires relèvent d'une conception héroïque de l'histoire. Les pays membres seraient engagés dans une lutte pour que ne se reproduisent pas le chaos de la seconde guerre mondiale. Dans la rhétorique de l'UE, la diversité des langues y est présentée comme un problème que combat l'institution. Les États membres eux-mêmes sont engagés dans une lutte économique du fait de la mondialisation et, en interne, d'une concurrence. De façon frappante, la seconde guerre mondiale sert de repoussoir aux deux institutions qui partagent le même objectif, qui est d'éviter que ne survienne en Europe un nouveau conflit armé.

La théorie du positionnement (Harré and Davies, 1990; Harré et al., 2009) montre en quoi les postures révélées par la théorie des structures anthropologique de l'imaginaire fondent un récit propre à chaque individu ou institution. Chaque agent de politique linguistique agit selon le scénario d'un récit qui lui est propre et, simultanément, occupe une place dans le récit des autres agents.

Les théories des structures anthropologiques de l'imaginaire et du positionnement seront utilisées en conjonction avec les théories du management linguistiques.

Le management linguistique à l'intérieur des entreprises dans une perspective top-down

Un pan de la recherche relative aux politiques linguistiques d'entreprise a visé à modéliser la politique optimale que les dirigeants d'une entreprise multinationale devraient mettre en œuvre pour maximiser la compétitivité de ses produits sur les marchés internationaux. Feely (2002) relève de cette approche néo-classique, qui considère que les choix linguistiques sont le fruit de choix rationnels. Les politiques linguistiques d'entreprise, dans cette perspective, sont considérées comme des

aides à la décision, en particulier pour les sièges des entreprises multinationales. Toujours dans cette perspective, la recherche a, par la suite, montré qu'il convenait de prendre en compte les pratiques linguistiques individuelles (Louhiala-Salminen & Rogerson-Revell, 2010). Simultanément, van den Born et Peltokorpi (2010) ont noté la difficulté à homogénéiser les pratiques linguistiques de terrain. Pour eux, la différence entre le volontarisme du siège d'une multinationale et la pratique s'explique en particulier par les spécificités culturelles des pays qui accueillent les filiales. Ces deux chercheurs ont ensuite défini quatre scénarios pour expliquer le décalage entre les politiques linguistiques affichées par le siège et celles en vigueur dans les filiales et cinq problèmes et défis à relever, parmi lesquels le rôle-clé de certains acteurs et hybridation des pratiques linguistiques.

Un autre pan de la recherche (par exemple, Nekvapil & Nekula, 2006) en management linguistique a permis de mettre à jour le fait que les politiques linguistiques d'entreprise ne sont pas le fait des seuls planificateurs linguistiques, et que la sociolinguistique permettait de comprendre le rapport entre la structure sociale, dans ce cas précis l'entreprise ou la multinationale (niveau macro), et l'interaction des individus (niveau micro).

Le management linguistique est en réalité le fait de multiples acteurs, comme le décrit Spolsky (2009).

L'écosystème européen des politiques linguistiques d'entreprise

Parmi les acteurs des politiques linguistiques, Spolsky cite les organisations supranationales, les États et, dans les États, les ministères, les agences et divers organismes publics, les organismes de formation dont les universités, mais aussi les associations, les syndicats, les lobbies et autres agences de management linguistique (Barrault-Méthy, 2011). Dans le contexte européen, certains de ces acteurs pèsent un poids tout particulier. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont, par exemple, joint leurs efforts après la réalisation du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (Conseil de l'Europe, 2000) pour montrer l'intérêt concret de la maîtrise des langues pour la citoyenneté démocratique (le Conseil de l'Europe) et la prospérité économique (pour l'Union européenne), établissant que le niveau de langues était fonction, non du savoir dans et sur la langue, mais de la capacité à réaliser des tâches dans la langue, ce que l'on nomme la perspective «actionnelle». Ces politiques ont été relayées nationalement et localement, compte tenu des enjeux pour l'économie de la mobilité des citoyens.

On observe ainsi qu'en contexte européen, les politiques linguistiques se caractérisent par leur fort cadrage, en particulier par les experts qui jouent un rôle de relais. Issus du secteur public comme du secteur privé, ils évaluent ces politiques, participent à l'élaboration des critères de leur évaluation, mettent en rapport la recherche, les éléments factuels et le discours politique et élaborent des projets liant les entreprises et les autres institutions. Ils agissent à la fois localement, nationalement et internationalement. Leur rôle les met au centre des

politiques linguistiques d'entreprise. Ils sont organisés dans divers réseaux et agissent comme interface entre le terrain, la recherche et les tutelles.

Les politiques linguistiques proprement universitaires seront définies en relation avec les recommandations de groupes de réflexions comme les sociétés savantes ou le CEL/ELC.

Définition des politiques linguistiques universitaires

Les politiques linguistiques universitaires forment un champ d'investigation en plein essor, bien qu'un grand nombre de scientifiques se réclament d'autres domaines et communautés de pratiques. En France, Van der Yeught, dans sa monographie sur l'anglais de la bourse (2012), propose une définition des langues de spécialité fondée sur la recherche (par exemple Dubois 1994) mais aussi sur une prise de position de la Commission formation de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur, une société savante[82]. Les deux principales sociétés savantes en langues de spécialité, le Groupe d'Études et de Recherches sur l'Anglais de Spécialité (GERAS) et l'Association des Professeurs de Langues des Instituts Universitaires de Technologie (APLIUT) sont à l'origine de deux revues scientifiques, respectivement *ASp* et *Recherche et Pratiques Pédagogiques en Langues de Spécialité*. Actuellement, *ASp* publie essentiellement des contributions relatives aux aspects épistémologiques des langues de spécialité avec une approche philologique, insistant sur la connaissance de la spécialité. Cette position reflète l'histoire en France de la discipline, qui s'est construite dans les quarante dernières années (Mémet, 2001) comme une branche de l'anglistique[83] en quête de la même légitimité que celle de la littérature, de la civilisation et de la linguistique, disciplines qui, elles, bénéficient du prestige du concours national d'enseignement de l'agrégation. De même, la revue *Recherches et Pratiques pédagogiques en Langues de Spécialité* présente souvent des analyses fonctionnelles de pratiques pédagogiques d'enseignants qui cherchent à partager un point de vue avec leurs pairs. Ces deux revues reflètent des points de vue complémentaires des enseignants de langues de l'enseignement supérieur français comme acteurs de politiques linguistiques, renforçant leur légitimité par la recherche, en conceptualisant leur champ d'activité et leurs dispositifs didactiques. Pour le présent travail, nous nous fonderons sur la définition extensive des politiques linguistiques universitaires proposée par le groupe de travail «Higher Education Language Policy», du Conseil Européen pour les Langues/European Language Council (CEL/ELC). Selon le CEL/ELC (2013), les politiques linguistiques universitaires concernent les choix relatifs aux langues étudiées, enseignées et pratiquées par l'institution, les étudiants et les enseignants en relation avec le monde extra-universitaire. Nous mettrons en rapport ces politiques avec celles décrites dans le projet LILAMA.

82 Van der Yeught (2012) propose un cadre théorique pour les langues de spécialités : «(…) les outils conceptuels et les définitions suivantes sont proposés comme fondements théoriques de l'entreprise de description et de recherche sur les LSP (…) Selon la formulation adoptée par la Commission formation de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur (SAES), 'une langue de spécialité (LSP) est l'expression d'un domaine spécialisé dans une langue' (Commission formation de la SAES 2011)» (Van der Yeught, 2012, p. 13).

83 L'anglistique est l'objet d'étude de l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs français organisés nationalement par le Conseil National des Universités en une section disciplinaire.

Présentation du corpus: LILAMA

Le projet LILAMA (2009–2011) visait précisément de faire connaître le travail des experts à tous les acteurs des politiques linguistiques d'entreprise.

Objectifs et grandes lignes du projet

Ce projet, auquel a participé l'auteur du présent article, a consisté d'abord à établir des critères d'évaluation des bonnes pratiques de politique linguistique favorisant l'employabilité. Concernant le terme d'employabilité, c'est la définition de la Commission européenne qui a été retenue, comme la capacité d'un individu à se rendre employable, c'est-à-dire à trouver un emploi[84]. Pour établir ce qu'était une bonne pratique selon des critères les plus consensuels possibles, il a été convenu de se fonder sur les recommandations de l'Union européenne puisqu'elles étaient le fruit de négociations entre États. Étaient considérés comme méritant d'être médiatisés des dispositifs et des pratiques qui avaient souvent obtenu des co-financements, puisque leur porteur avaient déjà convaincu les tutelles. Toutefois, certaines bonnes pratiques concernent des programmes extra-européens (Zhejiang language policy[85]) ou provenant d'initiatives isolées (ASL[86]). Chaque politique faisait l'objet d'une fiche et la conformité aux critères était notée par trois partenaires en plus de celui qui réalisait l'observation. Soixante bonnes pratiques ont ainsi été sélectionnées.

Les évaluations des politiques linguistiques présentées étaient réalisées à partir de sources secondaires. Il n'a pas été possible de procéder à des évaluations intégrant des critères quantitatifs. En effet, les données chiffrées relatives à l'impact de ces politiques étaient indisponibles, de sorte que les analyses étaient fondées sur les descriptifs de ces politiques établis par ceux qui les conduisaient. En outre, la recherche sur l'évaluation des politiques linguistiques, notamment conduite dans le cadre du projet DYLAN[87], indique que des critères qualitatifs tels que l'efficience et la justice sont importants.

LILAMA a permis de recueillir et d'encoder soixante bonnes pratiques de politique linguistique relatives à l'employabilité.

Éléments d'analyse: sélection de bonnes pratiques

Pour la présente étude, nous nous sommes concentrés sur un échantillon de bonnes pratiques.

1. Méthode

Une série de bonnes pratiques concernant les politiques linguistiques d'entreprise a été sélectionnée dans la base de données constituée par l'inventaire disponible sur le site de LILAMA. La sélection a été opérée sur la base de leur zone géographique.

84 D'autres définitions existent, notamment pour tenant compte de L'État du marché de l'emploi. Pour une discussion sur le terme d'employabilité, voir McQuaid & Linsay (2005).

85 http://www.lilama.org/uploads/documents/Zheijiang%20Policy%20Language%20-%20China.pdf.

86 http://www.lilama.org/uploads/documents/ASL%20-%20France.pdf.

87 http://www.dylan-project.org,

Les pratiques ont été analysées au moyen d'une grille qui comportait les entrées suivantes : le nom de la bonne pratique, sa date, les États concernés, les problèmes linguistiques auxquels l'entreprise était confrontée, les langues et niveaux de langue ciblés, un descriptif de la politique, le type de public concerné (par exemple, les migrants, les entreprises d'un secteur donné, les cadres, etc.), l'origine du co-financement de la politique et l'origine des données.

2. Résultats

On distinguera, dans un premier temps, plusieurs zones géographiques que nous comparerons dans un second temps.

2.1 Résultats par zone géographique

Le projet LILAMA a permis de distinguer quatre zones géographiques principales, à savoir l'Europe, la Chine, les États-Unis et le Canada. Une sélection de bonnes pratiques sera présentée dans la partie consacrée à l'Europe ; celle qui concerne les États-Unis et le Canada se fonde sur la totalité des fiches issues de l'observatoire des bonnes pratiques.

En Europe

Les politiques linguistiques d'entreprise européennes étudiées se caractérisent par leur extrême diversité. Elles visent à répondre à des besoins linguistiques localement identifiés, par exemple de compétences en langues de spécialité, dans un secteur donné et à un niveau de compétence précis. Elles concernent essentiellement des langues européennes. L'Union européenne, au fil de sa construction et de son élargissement, s'est dotée d'une politique officielle de multilinguisme « inclusive » (Schjerve & Vetter 2012, p. 26) qui n'établit pas, au moins dans son cadrage, de hiérarchie entre les langues. L'Union compte actuellement 23 langues officielles promues à divers degrés, pour accomplir diverses tâches et s'adressant à divers types de personnes. Par exemple, le projet CITIES[88] a permis de créer des supports d'autoformation en allemand et italien relatifs à la sécurité au travail et à la vie quotidienne pour les migrants originaires des Balkans et travaillant dans les PME des secteurs de l'ingénierie mécanique et de la construction. Un certain nombre de politiques linguistiques d'entreprise visent à développer des compétences dans une langue de spécialité, pour une fonction donnée dans l'entreprise et à un niveau de compétence bien défini, souvent B1 ou B2.

Certains projets sont d'initiative entièrement privée, sectorielle par exemple. Ainsi le programme «*Language Courses for retail trade business employees*»[89] dans la région d'Émilie-Romagne, en Italie, visait à améliorer le service aux consommateurs anglophones et hispanophones dans les secteurs de la distribution, du tourisme et du commerce. D'autres programmes reçoivent, ou ont reçu, un co-financement national ou local, comme la multinationale de l'armement MBDA qui, pour sa politique linguistique conduite sur son site du Royaume-Uni, a été soutenue par UKTI,

88 http://www.lilama.org/uploads/documents/Language%20Courses%20for%20Retail%20Trade%20Businesses%20Employees%20-%20Italy.pdf.

89 http://www.lilama.org/uploads/documents/MBDA_UK_vf.pdf.

le ministère du commerce et de l'industrie[90]. D'une façon générale, les politiques linguistiques d'entreprise européennes semblent souvent axées sur la formation en réponse à un besoin, ce qui pose le problème de la détection de ces besoins. Comment les entreprises identifient-elles leurs obstacles linguistiques à l'export ? Lorsque cela est le cas, quelles stratégies mettent-elles en œuvre pour y remédier ? Cette question de l'incidence du manque de compétences linguistiques sur la compétitivité a été précisée dans ELAN (CILT, 2006) et a fait l'objet au Royaume-Uni d'un guide en ligne, SOLVIT[91]. Il s'agit d'une application web qui fonctionne comme un portail d'assistance, orientant les entreprises vers les divers services et ressources linguistiques dont elles peuvent avoir besoin à l'export, pour élaborer un plan de communication, améliorer l'expression orale et la connaissance d'aspects culturels, favoriser le recrutement de personnel multilingue, etc. L'originalité de SOLVIT tient à ce que l'application prend en compte divers aspects liés à la communication et qu'elle cible les PME.

Une autre tendance des politiques linguistiques d'entreprise est leur prise en compte des différents contextes d'acquisition des connaissances. L'application MarEng[92], un cours en ligne qui permet de développer des compétences en anglais *lingua franca* afin que les officiers de marine et de port puissent communiquer en situation professionnelle, est prévue pour l'apprentissage en contexte formel, c'est-à-dire à l'université, dans des écoles et centres de formation, mais également non-formel, en autonomie. Certaines politiques linguistiques d'entreprise se fondent sur l'apprentissage informel, c'est-à-dire par contact. Tel est le cas par exemple du projet Bila-Train[93], qui s'adresse plus particulièrement aux migrants d'Autriche, Allemagne, Grèce, Roumanie et Turquie dont les compétences dans deux langues acquises dans des contextes informels prédisposent à occuper des emplois dans des secteurs comme l'assistance juridique, les assurances et l'électricité et l'électronique automobile. L'articulation des apprentissages en contextes formels et informels est certainement un enjeu des politiques linguistiques conduites actuellement dans l'Union européenne. C'est là, par exemple, l'enjeu des formations de type EMILE/CLIL. Les études comparatives sur l'enseignement et le niveau de langues en Europe, de type Eurydice et PISA, conduisent en effet à s'interroger sur le rapport entre l'investissement consenti en matière de formation linguistique et le niveau de compétence. La présence en Europe de migrants d'Afrique sub-saharienne, où existe une grande fragmentation linguistique, et où sont courantes les compétences partielles dans un grand nombre de langues et dialectes, conduit à remettre en cause l'efficacité de l'enseignement formel par rapport à l'acquisition en contextes non-formels et informels. Les systèmes de formation et d'apprentissage valorisent peu ou pas du tout ces compétences, voire les ignorent. Les politiques linguistiques d'entreprise relatives à ces modes d'apprentissage vont être analysées dans le cadre du projet européen INCLUDE, qui fait suite à LILAMA.

90 http://www.lilama.org/uploads/documents/SOLVIT%20-%20UK.pdf.

91 http://www.lilama.org/uploads/documents/MarEng%20-%20FINLAND.pdf.

92 http://www.lilama.org/uploads/documents/Bila%20Train%20Bila%20Learn%20-%20GERMANY.pdf.

93 http://www.lilama.org/uploads/documents/China%20Language%20Law%20-%20China.pdf.

Hors Europe

En dehors de l'Europe, qu'il s'agisse de la Chine, des États-Unis ou du Canada, les pouvoirs publics ont choisir d'intervenir stratégiquement dans les politiques linguistiques d'entreprise.

– La Chine

La Chine a choisi dès les années 1950 de promouvoir une *lingua franca*, le putonghua ou mandarin standard[94], version simplifiée du chinois mandarin et dont la déclinaison orale s'appelle le pinyin. Le putonghua permet de standardiser les échanges commerciaux entre les régions de Chine à travers la diversité des langues et dialectes. En matière d'échanges internationaux, l'anglais a été désigné première langue étrangère officielle en 1982, ce qui a permis le développement de toute une économie d'écoles et d'instituts de formation en langues. Sur la côte est, par exemple, le marché pour ces écoles et instituts semble saturé. Universités, instituts, écoles et entreprises ont formé des cadres au niveau d'anglais élevé. L'État, certaines provinces et les entreprises encouragent leurs employés à suivre ces formations linguistiques en leur permettant de bénéficier d'un dispositif qui s'apparente au Droit Individuel à la Formation. Les incitations sont parfois d'autant plus importantes que le niveau d'anglais avant formation des candidats à ces formations est élevé. Le programme sino-européen METP[95], entre 2006 et 2010, a permis d'envoyer en Europe pendant sept mois des cadres dont l'absence dans l'entreprise était organisée pour toute la durée du séjour. Pendant ces sept mois, ils suivaient une formation en anglais de type MBA dans des écoles de commerce européennes prestigieuses, apprenaient une autre langue, allemand, italien ou français, suivaient des enseignements de stratégie et développaient leurs réseaux professionnels. À l'inverse, les cadres européens qui participaient à ces programmes avaient une connaissance préalable du chinois limitée. Leur séjour se déroulait essentiellement sur un campus. Ils devaient effectuer beaucoup de travail personnel et passaient des examens toutes les deux à trois semaines. Ils suivaient des cours de langue et de culture chinoise. Au bout des sept mois, ils avaient acquis un niveau de langue débutant ou intermédiaire. Les bénéficiaires européens de ces programmes étaient souvent auto-entrepreneurs ou consultants en poste dans de très petites entreprises : en Europe, contrairement à la Chine, le remplacement dans les entreprises de cadres pendant les sept mois du programme reste peu organisé. La dissymétrie du programme METP entre la Chine et l'Union européenne avait-elle été anticipée au moment de sa mise en place ? Ces considérations stratégiques expliquent-elles pourquoi le programme METP n'a pas été reconduit après 2010 ?

Il convient de se demander ensuite si les politiques linguistiques relatives à l'employablilité font l'objet d'un cadrage aussi fort dans d'autres pays.

94 http://www.lilama.org/uploads/documents/EU-China%20Managers%20Exchange%20and%20Training%20Programme%20-%20EU-China.pdf.

95 http://www.lilama.org/uploads/documents/USA%20Language%20Framework%20-%20US.pdf.

– Les États-Unis

Il semblerait que la même approche stratégique ait été mise en œuvre dans les politiques linguistiques d'entreprise aux États-Unis[96]. L'État fédéral a considéré que les langues conditionnaient la sécurité intérieure (United States Senate, Committee on governmental affairs 2000) et la prospérité économique. En 2005, le Département de la Défense a publié un livre blanc montrant que trop peu de personnes avaient un niveau de langue suffisant pour communiquer efficacement dans une langue autre que l'anglais et que les cadres de PME avaient besoin de compétences linguistiques pour s'adresser à leurs homologues des économies émergentes[97]. Le défaut de compétences linguistiques en entreprise entraîne des pertes de temps, de productivité, de clients potentiels, des pertes financières du fait des incompréhensions, une perte de qualité de la relation client et, lorsque l'entreprise possède effectivement des salariés dotés de ces compétences, des difficultés à les convaincre de rester. Un constat chiffré quasi-identique a été établi presque simultanément par l'étude européenne ELAN (CILT, 2006). Il a été noté également que les formations en langues étaient inadaptées aux personnes ayant acquis leurs compétences linguistiques en contexte informel, c'est-à-dire aux migrants et descendants de migrants.

Les langues ont été alors considérées comme nécessaires pour des raisons de sécurité intérieure et pour bénéficier aux milieux d'affaires. Si les rapports mentionnent souvent les « langues critiques », les langues que recouvrent véritablement le terme de « critique » varient dans le temps et l'espace. Au niveau fédéral, on peut considérer que ces langues, en 2009, étaient le farsi, l'ourdou, le pachtoun, le dari, le chinois, le français, l'arabe et ses dialectes, l'espagnol, le portugais, les langues africaines, l'afrikaans-néérlandais et le russe, mais que d'ici à 2014, ces besoins varieront et qu'il faudra ajouter d'autres langues d'Europe centrale et de l'est (LILAMA, 2011 (b)).

Le choix a été alors fait de déplacer l'organisation de la formation des employeurs (privés et publics) vers le système éducatif et de la faire financer par le ministère de la défense, en particulier le NSA, agence chargée de la sécurité intérieure et des communications électromagnétiques. Les entreprises qui restaient associées étaient invitées à financer des programmes linguistiques ciblant des jeunes d'âge pré-universitaire, gérés nationalement, mais mis en œuvre localement, au niveau des États fédérés ou dans des institutions. L'État fédéral a organisé le recueil de données relatives aux besoins des entreprises par le biais de plusieurs programmes, *State Roadmap* (au niveau des États), *Business Alliance* (au niveau des entreprises prises individuellement) et via des consultations publiques intitulées les *Metro Language Meetings*. Une méthode d'analyse des besoins a été conçue (ASTM International, 2005) ; elle tient compte de paramètres comme les compétences linguistiques requises, les tâches à accomplir, les conditions d'utilisation de la langue, le niveau actuel de compétence, le niveau cible, la durée et les objectifs de la formation. Des cadres nationaux ont été établis pour servir à l'évaluation, à l'auto-évaluation et à l'évaluation dans le domaine de la traduction-interprétariat. Un test automatique de langue orale a été développé pour industrialiser les processus d'évaluation.

Un cadrage de la puissance publique analogue semble exister au Canada.

96 http://www.defense.gov/releases/release.aspx?releaseid=8425.

97 http://www.lilama.org/uploads/documents/OLAs%20-%20Canada.pdf.

– Le Canada

Au Canada, on retrouve un même interventionnisme de l'État fédéral dans les politiques linguistiques d'entreprise, qui sont mues par des considérations économiques, mais auxquelles se mêlent également des questions d'identité nationale et de cohésion sociale. Entre 2006 et 2009, une politique d'analyse linguistique des professions (ALP) a été conduite[98]. Elle partait du constat de l'inefficacité et de l'inadaptation de la formation professionnelle dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, à la fois pour les locuteurs qui ont ces langues pour L1 et pour les migrants. Ces formations ont été jugées trop peu performantes à cause des programmes, matériels de formation et outils d'évaluation trop généraux et insuffisamment spécialisés et du défaut de connaissances techniques des métiers de la part des formateurs. Employeurs et salariés ne connaissent souvent pas les exigences linguistiques des métiers. Pour mieux faire correspondre les attentes des entreprises, les compétences des employés et le contenu des formations linguistiques, le gouvernement fédéral a créé des outils méthodologiques intitulés les Analyses Linguistiques des Professions pour un total de 34 métiers des secteurs du tourisme et du commerce. L'utilisation de ces ALP dans le recrutement, pour préciser les besoins, dans la formation, pour établir des objectifs, et dans la certification et l'évaluation devait servir la reconnaissance des acquis, l'inclusion des migrants et la mobilité. Toutefois, l'impact des ALP est difficile à évaluer et il semblerait qu'il n'y en ait plus en développement et que la politique n'ait pas été transférée à d'autres secteurs.

En ce qui concerne la Chine, les États-Unis et le Canada, on peut observer une nette intervention de la puissance publique dans les politiques linguistiques d'entreprise afin de favoriser l'employabilité, selon des modalités peut-être différentes de celles en vigueur dans l'UE.

2.2 Analyse comparative entre l'Europe et les autres zones géographiques considérées

Les politiques linguistiques d'entreprise conduites en Europe, par rapport à celles que nous avons observées ailleurs, nous ont frappées par leur extrême décentralisation. Elles répondent en général à un besoin sectoriel ou constaté localement. Celles soutenues par l'UE répondent à des besoins observés de façon fragmentaire, à travers plusieurs États. Elles favorisent parfois le développement des compétences linguistiques ou d'instruments de politique linguistique dans des langues extra-européennes.

Du point de vue stratégique, elles ne visent pas à la promotion d'une *lingua franca*, du moins pas ouvertement. Cependant, la primauté de l'anglais dans les échanges infra-européens est un fait largement établi (par exemple, Rogerson-Revell 2007, Philipson 2008). On peut donc s'interroger sur le bien-fondé d'une stratégie linguistique de l'Union qui, au nom de l'égalité des langues, brouille le message quant à l'utilité de l'anglais *lingua franca*. Parallèlement à une clarification de la politique linguistique en direction des entreprises conduite par l'Union et ses États membres, la place des autres langues reste aussi à redéfinir pour tenir compte des enjeux en matière d'inclusion sociale, en particulier des migrants et autres populations fragiles.

98 Le Regional Languages Network East a souligné aux cadres d'entreprises l'importance de savoir pratiquer le «offshore English». Pour une discussion du terme, voir Barrault-Méthy 2011.

Les besoins linguistiques pour la sécurité au travail et l'accès aux soins médicaux restent criants (Lindhout & al. 2012). Aussi la formation des populations cibles n'est-elle peut-être pas la solution à toutes les questions relatives aux politiques linguistiques d'entreprise. La stratégie de Lisbonne a été abandonnée pour faire place à l'Agenda Europe 2020. Ceci permet de prendre acte que toute l'économie ne peut pas être orientée vers la production de connaissances, et qu'il existait un risque réel d'exclusion de tous les citoyens des autres secteurs et les personnes sans formation ou accès à la formation. Dans l'UE comme aux États-Unis se pose aussi la question de l'apprentissage informel et non-formel, et des relations entre ces apprentissages. Comment les politiques linguistiques d'entreprise peuvent-elles tenir compte à la fois de la diversité des modes d'apprentissage et de l'hyperdiversité des sociétés ? Cette question reste cruciale notamment pour le système éducatif et d'enseignement. Le modèle économique des universités est actuellement en pleine réorganisation avec une rationalisation des dépenses au prorata du service rendu à la société. Dans la perspective de répondre au mieux aux besoins des entreprises, à quel niveau d'enseignement et de formation enseigner les langues, comment le faire et quelle peut être la place des apprentissages informels et non-formels ?

Dans les États de l'Union européenne, lorsque le secteur public prend en charge une partie de la planification linguistique pour le compte des entreprises, la finalité est souvent sociale : il s'agit d'inclure les migrants, de préparer les étudiants à des besoins sectoriels, de former les personnes en recherche d'emploi ou dans l'emploi, ou de promouvoir la langue et la culture de partenaires commerciaux. Les groupes sociaux ciblés par ces politiques sont vastes. On peut même considérer que la promotion des langues spécialisées est au cœur de la politique linguistique de l'Europe (Barrault-Méthy, 2013). Quelle est la vision stratégique globale de l'UE en matière de politiques linguistiques d'entreprise ? Une telle vision existe parfois nationalement, comme au Royaume-Uni, où a été développée l'initiative SOLVit. Cet instrument de politique linguistique a pour objet, non de former du personnel, mais d'informer les entreprises des solutions, initiatives et financements possibles pour répondre à leurs besoins linguistiques. SOLVit est centré sur les besoins de l'entreprise plutôt que sur ceux de son personnel, au contraire de beaucoup d'autres politiques linguistiques d'entreprise qu'il nous a été donné d'observer, qui semblent souvent inspirées par des considérations humanistes et passent par la formation des personnes. Mais l'inclusion sociale et le plein emploi ne sont-ils pas plutôt la résultante d'une économie forte ? N'est-il pas demandé aux entreprises, par le biais de politiques, non seulement de s'adapter aux changements économiques induits par la crise, mais aussi de remédier à ses conséquences sociales ?

2.3 L'enchevêtrement des positionnements dans LILAMA

Le positionnement des fiches de présentation de l'observatoire de bonnes pratiques de politique linguistique relatives à l'employabilité du projet LILAMA présente une complexité particulière. Ces fiches ont un auteur, qui est la personne qui les a rédigées. Chaque organisation partenaire du consortium comprend un ou plusieurs auteurs. Certains ont été associés à la rédaction d'une ou plusieurs fiches, et il est aussi arrivé que les organisations sous-traitent une partie de la rédaction. Le consortium a ensuite validé les fiches. La multiplicité des auteurs suggère donc qu'il existe un jeu complexe

de positionnements dans les fiches de l'Observatoire : celui de chaque auteur, qui donne au projet un sens qui lui est propre, et qui est fonction des informations qu'il dispose sur LILAMA au moment où il a rédigé ses fiches, mais aussi le positionnement de chaque équipe du consortium, qui dépend des relations interpersonnelles internes à l'équipe, et également celui des équipes membre du consortium les unes par rapport aux autres, d'autant que chaque contribution faisait l'objet d'une évaluation par les autres partenaires. L'auctorialité des rédacteurs est reconnue différemment selon les régimes juridiques relatifs à la propriété intellectuelle en vigueur dans les États dont relève chaque équipe du consortium. L'Union européenne n'est, bien entendu, pas engagée en tant qu'institution par les positions des consortia qu'elle co-finance. Chaque membre du consortium choisissait les pratiques qu'il présentait comme exemplaires en fonction de la connaissance qu'il pouvait en avoir. Elles émanaient souvent de ses réseaux, de sorte qu'elles reflétaient des positionnements institutionnels propres à chaque équipe. Chaque fiche de l'Observatoire des bonnes pratiques établit clairement la personne contact pour chaque bonne pratique et les équipes du rédacteur et des évaluateurs.

Toutes ces informations sont publiques et fragmentées. Elles apparaissent sur le site du projet, dans le descriptif de chaque bonne pratique et dans la partie « Public Documents » du site. Leur décodage reste cependant labyrinthique. La création d'un observatoire des politiques linguistiques favorisant l'employabilité, qui était un des objectifs de LILAMA, visait à mettre en lumière des initiatives permettant d'augmenter l'activité des personnes et des entreprises grâce à une meilleure maîtrise des langues et à une meilleure intégration des langues dans la production de biens et services.

LILAMA semble pleinement relever du régime diurne de l'imaginaire (Durand 1964, 1969). Le projet postule que le fourmillement d'initiatives liant employabilité et langues non valorisées dans l'Union européenne est préoccupant. L'inemployabilité représente une malédiction que le consortium se propose d'aider à briser en créant un poste d'observation élevé justement nommé Observatoire et qui constitue un outil décisionnel. Les métaphores liées à l'action de LILALA sont celles du combat du héros vers le ciel pour atteindre un lieu spectaculaire où le verbe, la langue, et la vision, l'observatoire, sont unis.

Discussion. Quelles leçons pour les universités tirer de ces politiques linguistiques conduites hors Europe ?

3. Les politiques linguistiques présentées dans l'observatoire des bonnes pratiques de LILAMA nous semblent présenter pour les universités un bilan et des tendances contrastés.

3.1 Bilan

Les entreprises ne sont pas des acteurs de politiques linguistiques isolés. Elles évoluent dans un contexte à la fois international (ou supranational), national et local déterminant pour les mouvements des personnes et des biens. Nous établirons le bilan des différentes politiques linguistiques d'entreprise du corpus, acteur par acteur.

Au niveau supranational, les politiques linguistiques font l'objet d'incitations dont il convient de bien évaluer les apports sur le long terme par rapport à la stratégie de l'entreprise et de la société, qui sont à distinguer de celle des individus.

Aux niveaux national et local, on remarque des politiques incitatives similaires à travers plusieurs pays, comme le Droit Individuel à la Formation, dont les salariés peuvent demander à bénéficier pour les langues. Bien que les sociétés contemporaines soient de plus en plus hyperdiverses (Vertovec 2007, Blommaert & Rampton 2011), ces instruments restent, en règle générale, sous-utilisés.

Au niveau purement local, on remarque une tendance à la spécialisation des formations pour répondre à des besoins sectoriels et au développement de formations spécialisées hors du cadre de la formation continue, dans la formation initiale, dans l'enseignement supérieur mais aussi secondaire et technique/professionnel.

La Chine présente un profil particulier dans l'articulation entre la politique linguistique universitaire et celle des entreprises dans la mesure où l'apprentissage de l'anglais y est largement développé et les autres zones considérées dans la mesure où l'apprentissage de l'anglais y est répandu.

3.2 Tendances et discussion

Quelques tendances sont observables:

- – la différenciation entre l'anglais et des autres langues. Une première différence peut être établie entre les États anglophones, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Irlande, où l'anglais est langue nationale ou officielle, et les autres États, où l'anglais est en concurrence avec les autres langues. Une seconde différence existe entre les États où l'anglais est langue étrangère officielle et les autres États.
- – l'utilisation d'une lingua franca pour le commerce et les échanges, avec les exemples de l'anglais et du mandarin standard. La promotion d'une *lingua franca* relève de la stratégie économique. En Europe, peu de *linguae francae* ont fait l'objet de politiques linguistiques d'entreprise, en particulier dans les PME, hormis l'anglais en Angleterre[99].

Des études existent sur les bénéfices du multilinguisme sur l'économie (Grin 2007), sur le coût de l'absence de compétences linguistiques, mais pas encore sur le coût de l'absence de désignation de l'anglais comme *lingua franca*. La promotion de l'anglais lingua franca ne figure pas explicitement à l'ordre du jour de l'UE: la question reste sensible politiquement. L'orientation des systèmes de formation vers l'apprentissage de linguae francae est-elle de nature à limiter le multilinguisme, en concentrant les enseignements sur quelques langues, ou à le favoriser, en permettant la communication entre les locuteurs de langues minoritaires et majoritaires, et en favorisant la prospérité dans des États de langues modime ? Quelle politique linguistique universitaire est à même de favoriser le maintien et le développement du multilinguisme en Europe ? L'émergence du concept de lingua franca est de nature à changer le paradigme de l'enseignement des langues. De fait, il introduit de la complexité là où l'apprentissage d'une langue consistait à celui d'une variété linguistique et d'une culture associée. Réorienter l'apprentissage des langues vers celui, en pratique, de linguae francae, revient à tenir compte du fait que chaque locuteur se situe à l'intersection de plusieurs langues et de plusieurs cultures.

99 Le Regional Languages Network East a souligné aux cadres d'entreprises l'importance de savoir pratiquer le «offshore English». Pour une discussion du terme, voir Barrault-Méthy 2011.

La faible lisibilité de la politique linguistique européenne contraste avec la primauté de l'anglais dans les échanges à l'intérieur de l'UE (par exemple, Rogerson-Revell 2007, Philipson 2008). Le défaut de compétences en anglais confine les salariés à certaines tâches et les empêche de développer leurs réseaux professionnels. Dans les pays anglophones, l'absence de désignation d'une langue prioritaire en dehors de l'anglais dans les universités et les systèmes de formation brouille le message quant à l'utilité des langues. En Angleterre, ces dernières font partie des disciplines identifiées comme «stratégiquement importantes et vulnérables» (*Strategically Important and Vulnerable Subjects*) par le HEFCE[100], l'agence chargée d'affecter les fonds publics aux universités. Toutefois, l'agence reconnaît elle-même qu'elle n'est pas en mesure d'intervenir à la hauteur des besoins[101]. L'UE n'aurait-elle pas intérêt à se doter d'une politique linguistique plus lisible, avec par exemple l'anglais comme première langue étrangère et, pourquoi pas, le chinois comme deuxième langue ?

Cette faible lisibilité des politiques linguistiques d'entreprise en Europe nous semble en décalage par rapport au volontarisme de celles conduites en Chine et aux États-Unis, mais aussi dans certaines zones de l'UE comme la région de l'est de l'Angleterre, entité administrative qui n'a plus d'existence actuellement mais où a été développée une stratégie intégrée[102]. Concernant les universités, pour prendre en compte la dimension stratégique des langues, ne conviendrait-il pas de réfléchir à la promotion active et volontaire d'un multilinguisme qui inclurait des langues extra-européennes, en sus de la langue nationale et de l'anglais ? Ainsi peut-on prolonger la réflexion de Bernini (2012) qui prend acte de la situation de rivalité des langues en Europe. Pour préserver les intérêts des citoyens d'Europe, économiques et culturels, et notamment le maintien des langues nationales, fait-il tenir compte de l'intérêt stratégique de langues des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et rendre prioritaire l'étude de leur langue, précisément pour renforcer les langues des citoyens d'Europe ? Pour être le plus durable possible, le multilinguisme ne passe-t-il pas, par exemple, par une priorité accordée, par exemple, à la promotion du putonghua ou d'autres linguae francae ? Bien entendu, on peut imaginer facilement les réticences culturellement fondées que pourraient susciter la promotion dans les pays de l'ex-bloc soviétique du Russe lingua franca (Pavlenko 2006), semblables à celles que rencontre l'anglais lingua franca dans la communauté scientifiques[103] et auprès du grand public.

Ce bilan peut toutefois être relativisé. Le positionnement de LILAMA quant au choix des pratiques sélectionnées et à leur évaluation reflète celui de l'institution supranationale qui en a assuré le co-financement, et résulte d'un compromis politique plutôt que scientifique. L'impact de telles politiques, tant qualitatif que quantitatif, reste à évaluer.

100 «Our support so far includes (…) further funding for demand-raising activity in modern foreign languages, currently provided by the Routes into Languages programme». URL: https://www.hefce.ac.uk/whatwedo/crosscutting/sivs/.

101 «(…) our work aims to protect against this kind of risk to the future availability of subjects. (…) we will only address risks very selectively» (idem).

102 L Voir http://www.lilama.org/uploads/documents/EoE%20Language%20Framework%20-%20UK.pdf.

103 La revue Les Langues Modernes annonce pour fin mars 2014 la publication d'un numéro relatif à l'anglicisation des formations universitaires, avec un appel à contribution qui prend une position claire contre les formations de type Content and Language Integrated Learning-Enseignement au Moyen de l'Intégration d'une Langue Etrangère (CLIL-EMILE), tout en sollicitant des articles qui présentent des arguments opposés. Voir http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article4905.

Conclusion

L'analyse des bonnes pratiques du projet LILAMA suggère que les politiques linguistiques d'entreprise examinées soutenues par les entités nationales et supranationales obéissent à des considérations stratégiques. La position de LILAMA, à cet égard, rejoint la vision d'une UE en compétition pour l'emploi avec d'autres entités. Cette vision est le fruit d'un positionnement, c'est-à-dire d'un rôle dans un scénario dans lequel l'UE défend les pays membres contre le péril économique et social pour éviter que ne se reproduise un conflit mondial ou une situation chaotique et incontrôlable. Avec les fiches de bonnes pratiques de LILAMA, les universités disposent d'une base de données qu'elles peuvent explorer pour en retenir éventuellement des éléments en fonction de critères qui leur sont propres et qui peuvent être soit politiques, soit scientifiques, soit les deux ensemble. L'analyse scientifique de ces bonnes pratiques révélées par LILAMA est possible. Les données présentées par LILAMA peuvent être sélectionnées, soumises à un examen critique et complétées. Elles peuvent donner lieu à des comparaisons de ces politiques linguistiques entre États et institutions et agents de tous ordres. De telles politiques peuvent être appliquées dans d'autres contextes et transférées à d'autres échelles, dont celle des universités. Les données de LILAMA, comme celles du projet qui lui a succédé, INCLUDE, sont librement accessibles sur le web. Il ne tient qu'à chaque université, et universitaire, de s'en servir.

Comme il a été observé plus haut, le positionnement de l'UE est fondé sur une vision d'un chaos qui agit comme un repoussoir. Le chercheur, s'il le souhaite peut parfaitement éviter d'entrer dans le dualisme impliqué par cette posture institutionnelle héroïque. Il peut nourrir son travail des données relatives aux politiques linguistiques, tout en adoptant un positionnement différent, par exemple en examinant d'un point de vue critique les actions de l'UE ou celles de certains acteurs des projets ou des politiques linguistiques présentées. Le chercheur peut aussi décrire la complexité du système des politiques linguistiques en relation avec les universités avec ses paradoxes, ses acteurs, ses thèmes et ses théories, examinant le détail des influences, réciproques ou unilatérales, les ruptures, la dynamique de l'ensemble et celles des éléments qui le composent. Les responsables des politiques linguistiques à l'intérieur d'une université peuvent être chercheurs, ou ne pas l'être. Les chercheurs peuvent exercer une activité d'expertise en politique linguistique, formulant des recommandations, ou bien n'avoir aucune activité de ce type. Ces scientifiques peuvent être philologues et trouver de l'intérêt aux activités de l'UE et des divers agents, s'inspirer de leur action ou s'attacher à défendre l'enseignement d'une langue adossée à celui d'une culture nationale, en laissant de côté la dimension internationale de cette langue comme la lingua franca, ou en s'intéressant à cet aspect. De multiples combinaisons, et positionnements, sont possibles. Le positionnement de l'université, comme celui du chercheur ou du décideur de politique linguistique universitaire, est déterminé par un scénario susceptible d'évoluer en fonction des positions des autres acteurs du système.

Avec l'adoption de la stratégie Europe 2020, l'UE a désigné l'inclusion sociale comme l'une de ses priorités. Le projet INCLUDE rend compte de cet infléchissement de la politique de l'UE puisque l'observatoire LILAMA des bonnes pratiques de politiques linguistiques poursuit son travail sous un nouveau nom, dans une autre perspective:

il s'agit maintenant à recenser les exemples de théories et d'initiatives qui favorisent l'inclusion dans la société des personnes les plus fragiles, en particulier les migrants. Le cadre d'analyse d'INCLUDE est également fondé scientifiquement.

La portée de l'inflexion de la politique linguistique de l'UE depuis l'adoption de la stratégie Europe 2020, dont INCLUDE tient compte, reste à définir. Deux interprétations sont possible au regard des théories des structures anthropologiques de l'imaginaire et de la théorie du positionnement. Selon la première interprétation, l'UE se positionne toujours dans une perspective antithétique de lutte contre la guerre, le chaos, la crise économique et la fragmentation linguistique, c'est-à-dire se trouve encore dans le régime diurne de l'imaginaire. L'inclusion sociale, notamment grâce aux langues, serait alors un moyen supplémentaire de parvenir à ses fins, parmi lesquelles on peut citer la connaissance et la prospérité. Cette interprétation permet peut-être d'expliquer le choix sémantique de l'UE en faveur de « inclusion » plutôt que « cohésion », ce dernier terme relevant du répertoire du Conseil de l'Europe : l'UE met en valeur le processus dans son volontarisme, tandis que le Conseil de l'Europe vise un résultat, qui implique un changement de substance.

Selon la seconde interprétation, l'UE est entré dans une nouvelle phase du scénario et a entrepris de s'éloigner de la vision duale qui était la sienne précédemment pour accompagner l'évolution des Etats membres, mais en ayant perdu la volonté de contrôle manifestée par la stratégie de Lisbonne. L'organisation supranationale aurait assimilé les limites de sa position précédente et ne chercherait même plus à combattre ses détracteurs, mais s'impose désormais naturellement comme puissance bienveillante. Elle se situerait désormais dans le régime nocturne de l'imaginaire.

L'analyse des prochains développements des politiques linguistiques universitaires de l'UE permettront sans doute de valider l'une de ces deux interprétations et d'examiner ses conséquences sur le positionnement de chacun des autres acteurs du système, ainsi que sur le système, dans son ensemble, des politiques linguistiques universitaires européennes.

Bibliographie

Références scientifiques

Baldauf, R. (2006). Rearticulating the case for micro language planning in a language ecology context. *Current Issues in Language Planning*. 7 (2–3), 147–170. DOI: 10.2167/cilp092.0.

Barrault-Méthy, A.-M. (2013). Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes. *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité* 32(1), 33–60.

Barrault-Méthy, A.-M. (2012) (a). Institutional language policy regarding universities: the contribution of positioning theory. *European Journal of Language Policy*. 4 (2), 191–216. DOI: 10.3828/ejlp.2012.12.

Barrault-Méthy, A.-M. (2011). Regional Language Network: a language planning model?. *Studies about Languages*. 1, 65–70. URL: http://www.kalbos.lt/zurnalai/18_numeris/09.pdf.

Bastide, R. (1955). Le Principe de coupure et le comportement afro-brésilien. *XXXIe Congrès international des Américanistes*, São Paulo.

Bernini, A. (2012). Latin Language: a contemporary language for a contemporary Europe. *Sustainable Multilingualism*. 1, 19–30. DOI: 10.7220/2335-2027.1.3.

Blommaert, J., & Rampton, B. (2012). Language and Superdiversity. Diversities 13 (2), 1–21, URL: http://www.mmg.mpg.de/fileadmin/user_upload/Subsites/Diversities/Journals_2011/2011_13-02_art1.pdf.

Cogo, A. (2012). ELF and super-diversity: a case study of ELF multilingual practices from a business context. *Journal of English as a Lingua Franca*, 1(2), 287–313. DOI: 10.1515/jelf-2012-0020.

Cogo, A., & Dewey, M. (2012). *Analysing English as a Lingua Franca. A Corpus-driven Investigation*. London: Continuum.

Durand, G. (1969). *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris: Dunod.

Durand, G. (1964). *L'Imagination symbolique*. Paris: Presses Universitaires de France.

Erhenreich, S. (2011). The Dynamics of English as a lingua franca in International Business. A. Archibald, A. Cogo & J. Jenkins (eds.) *Latest Trends in ELF Research*. Cambridge: Cambridge Scholars Publishing, 11–34.

Dubois, J. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse.

Feely, A. J., & Harzin, A. W. (2003). Language Management in multinational companies. *Management: an International Journal*. 10 (2), 37–52.

Handford, M. (2010). *The Language of Business Meetings*. Cambridge: Cambridge University Press.

Harré, R., & Davies, B. (1990). Positioning: The Discursive Production of Selves. *Journal for the Theory of Social Behavior*. 20, 43–63.

Harré, R., Moghaddam, F. M., Cairnie, T. P., Rothbart, D., and Sabat, S. R. (2009). Recent Advances in Positioning Theory. *Theory & Psychology*. 19 (1), 5–31. DOI: 10.1177/0959354308101417

Haugen, E. (1971). The Ecology of Language. *Linguistic Reporter*. 13 (1), 19–26.

Koester, A. (2006). *Workplace Discourse*. London and New York: Routledge.

Koester, A. (2012). *Developing business skills through real recorded meetings*. International Association of Teachers of English as a Foreign Language. URL: http://iatefl.britishcouncil.org/2012/sites/iatefl/files/session/documents/iatefl_2012_developing_business_skills_through_real_recorded_meetings.ppt.

Lindhout, P., Swuste, P., Teunissen, T., & Ale, B. (2012). Safety in multilingual work settings: reviewing a neglected subject in European Union policymaking. *European Journal of Language Policy*. 4 (2), 137–170. DOI:10,3828/eljp.2012.10.

Louhiala-Salminen, L., & Rogerson-Revell, P. (2010). Language Matters. An introduction. *Journal of Business Communication*. 47 (2), 91–96. DOI:10.1177/0021943610364510.

McQuaid, R., & Lindsay, C. (2005). The Concept of Employability. *Urban Studies* 42 (2), 197–209. DOI: 10.1080/0042098042000316100.

Mémet, M. (2001). Bref historique de l'enseignement et de la recherche en anglais de spécialité en France: de l'anglais pour non-spécialistes à l'anglistique du secteur LANSAD. M. Mémet and M. Petit (eds.). *L'anglais de spécialité en France*. Mélanges en l'honneur de Michel Perrin. Bordeaux: ASp-GERAS, 309–319.

Nekvapil, J., & Nekula, M. (2006). On language management in Multinational Companies in the Czech Republic. *Current Issues in Language Planning*. 7 (2&3), 307–327. DOI: 10.2167/cilp100.0.

Pavlenko, A. (2006). Russian as a Lingua Franca. *Annual Review of Applied Linguistics*. 26, 78–99.

Peltokorpi, V., & Vaara, E. (2012). Language policies and practices in wholly owned foreign subsidiaries: A recontextualization perspective. *Journal of International Business Studies*. 43 (9), 808–833.

Philipson, R., & Skuttnabb-Kangas, T. (1996). English only worldwide or language ecology? *TESOL Quarterly*. 430–452. URL: http://static.aston.ac.uk/lis/tesol/Quarterly-1967-2003/Vol_30_3.pdf#page=38.

Philipson, R. (2008). Lingua franca or lingua frankensteinia? English in European integration and globalisation. *World Englishes.* 27 (2), 250–284. DOI:10.1016/j.esp.2005.12.004

Rogerson-Revell, P. (2007). Using English for International Business: a European case study. *English for Specific Purposes*. 26, 103–120. URL: http://lms.ctl.cyut.edu.tw/sysdata/31/24231/doc/0d040a7c00de9c3c/attach/1252840.pdf.

Schjerve, R, Vetter, E. (2012). *European multilingualism. Current perspectives and challenges*. Bristol, Tonayanda & North York: Multilingual Matters.

Sherman T., C. J., Engelhardt, O., Balogh, E., & Balla, A. T. (2010). The Interaction of language schools and multinational companies in the management of multilingual practices. *European Journal of Language Policy*. 2 (2), 229–249. DOI: 10.3828/eljp.2010.14.

Spolsky, B. (2009). *Language Management*. Cambridge: Cambridge University Press.

Van den Born, F., & Peltokorpi, V. (2010). Language policies and communication in multinational companies. *Journal of Business Communication*. 47 (2), 97–118. DOI: 10.1177/0021943610364515.

Van der Yeught, M. (2012). *L'anglais de la bourse et de la finance*. Paris: Ophrys.

Vertovec, S. (2007). Superdiversity and its implications. *Ethnic and racial studies*. 30 (6), 1024–2054. DOI: 10.1080/01419870701599465.

Documents programmatiques

ASTM International. (2005). *F1562-95 Standard Guide for Use-Oriented Foreign Language Instruction*.

Commission formation de la SAES (2011). Evolution et enjeux des formations et de la recherche dans le secteur LANSAD. URL: http://sha.univ-poitiers.fr/saesfrance/spip.php?article262.

Conseil de l'Europe (2000). *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*.

Conseil Européen pour les Langues/European Language Council, Higher Education Language Policy working group (2013). *Higher Education Language Policy*. URL: http://www.celelc.org/activities/Working_groups/Resources_Working_Groups/HE_Language_Policy_-_Final_2013_w_summary.pdf?1370253478.

Kassis Henderson, J. (2012) La diversité linguistique dans les entreprises multinationales: quels enjeux et quelles réponses? *Observatoire Européen du Plurilinguisme*, 3e Assises européennes du plurilinguisme, Rome, 10–12 October.

Lauridsen, K. (2013). Teaching and learning in English: how to make it work? P*lenary session at the ACA 20th anniversary conference, The Hague*. URL: http://www.celelc.org/news/resources/ACA_Plenary_11_june_2013_den_Haag.pdf?1372943845.

Lauton, M. (2013). Non aux cursus en "sous-anglais". *Le Snesup*. 615, 5.

LILAMA (2011) (a). *Observatory of best practice*. URL: http://www.lilama.org/practices/inventory

LILAMA (2011) (b). USA Federal Language Framework. URL: http://www.lilama.org/uploads/documents/USA%20Language%20Framework%20-%20US.pdf.

Task force on the Preservation of Heritage Language in Maryland (2009). Report. URL: https://www.newsdesk.umd.edu/pdf/HeritageReport.pdf.

United States Senate, Committee on Governmental Affairs (2000). *The State of foreign language capabilities in national security and the federal government*. URL: https://www.fas.org/irp/congress/2000_hr/hr_091400.html.

Anne-Marie Barrault-Méthy
Bordeaux University, France; ambmethy@gmail.com

COMPANY LANGUAGE POLICY AND THE EUROPEAN UNION: WHAT IS THE ATTITUDE OF UNIVERSITIES?

Summary. The present work is grounded in the analysis of best practices of employability-orientated language policies taken from the database of the LILAMA project (Leonardo-Grundtvig, 2009-2011). The study shows that in the considered zones, outside the EU, the State plays an important role. Universities are then left with an array of choices. University language policy-makers may defend their position, or change it, or influence their trustees in order to convince them to put in place such employability-orientated language policies, or even consider such data as a research topic; such choices being not mutually exclusive. The paper concludes by observing that the positioning theory used in conjunction with anthropological structures of the imaginary theory allows to enlarge the options of university language policy-makers.

Keywords: company language policies, university language policy, LILAMA, European Union, linguae francae, anthropological structures of the imaginary theory, positioning theory.

Anne-Marie Barrault-Méthy
Bordeaux universitetas, Prancūzija; ambmethy@gmail.com

ĮMONIŲ KALBŲ POLITIKA IR EUROPOS SĄJUNGA: KOKIA UNIVERSITETŲ POZICIJA?

Santrauka. Šiame straipsnyje analizuojamos geriausios į įsidarbinamumą orientuotuos kalbų politikos, remiantis LILAMA projekto (Leonardo-Grundtvig, 2009–2011) duomenų baze. Tyrimas parodo, kad tirtose zonose už ES ribų valstybė vaidina lemiamą vaidmenį. Universitetams lieka daugybė pasirinkimo variantų: jų kalbų politikos formuotojai gali ginti arba keisti savo poziciją, daryti įtaką valdymo organams, kad įtikintų juos įdiegti tam tikrą į įsidarbinamumą orientuotą kalbų politiką, ar net panaudoti tokius duomenis savo tyrimų temoms, ir t. t. Visos šio pasirinkimo galimybės yra suderinamos. Daroma išvada kad universitetų kalbos politikos formuotojų galimybes rinktis padidintų savosios pozicijos teorijos derinimas su įsivaizduojamos teorijos antropologinėmis struktūromis.

Pagrindinės sąvokos: įmonių kalbų politika, universitetų kalbų politika, LILAMA, Europos Sąjunga, įsivaizduojamos teorijos antropologinės struktūros, savos pozicijos teorija.